



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme du brevet national des métiers d'art

Question écrite n° 11133

Texte de la question

Mme Olivia Grégoire attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les orientations envisagées concernant la réforme de la formation aux métiers d'art et en particulier la création d'un brevet national des métiers d'art (BNMA) appelé à se substituer au parcours actuel articulé autour du CAP et du BMA. Les métiers d'art, qui représentent plus de 60 000 entreprises et un savoir-faire essentiel au patrimoine et à l'économie culturels de la France, traversent une période de fragilisation marquée par une baisse d'attractivité ainsi que des difficultés de recrutement. Dans ce contexte déjà délicat, plusieurs organisations professionnelles et enseignants ont fait part d'inquiétudes quant au projet de réforme actuellement porté par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Mme la députée interroge M. le ministre notamment sur les conséquences qu'aurait le passage d'un cycle de formation aujourd'hui long de quatre ans à un parcours unique de trois ans, qui impliquerait une réduction d'environ 885 heures de formation, une diminution des volumes d'enseignements professionnels et un raccourcissement des périodes de formation en entreprise. Une telle évolution pourrait, en effet, soulever des questions quant à la capacité du futur dispositif à garantir l'acquisition des gestes et de la rigueur indispensables à la maîtrise des savoir-faire qui fondent l'excellence des métiers d'art. Elle s'inquiète également de l'impact qu'une éventuelle suppression ou marginalisation de certains CAP métiers d'art pourrait avoir sur les parcours de reconversion, sur l'équilibre économique de nombreux établissements ou CFA, ainsi que sur la capacité globale du secteur à former une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant. Par ailleurs, cette réforme s'appuierait sur un rapport de l'inspection générale daté de 2024, dont la non-publication suscite un besoin de transparence et d'information de la part des parties prenantes. Plusieurs représentants du secteur regrettent également une concertation jugée insuffisante, alors même que ces évolutions structurantes auraient des conséquences importantes sur les jeunes, sur les entreprises et sur l'ensemble des filières du patrimoine, de l'artisanat et du *design*. Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir : si le Gouvernement prévoit de rendre public le rapport de l'IGÉSR de 2024 afin de permettre un débat éclairé et transparent ; quelles garanties il peut apporter quant au maintien de formations suffisamment longues, exigeantes et professionnalisantes pour répondre aux besoins réels des métiers d'art ; s'il prévoit de mettre en place, en amont de toute décision définitive, un cadre de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de garantir que cette réforme puisse être discutée et éclairée ; et comment il entend s'assurer que cette réforme, si elle devait être mise en œuvre, ne fragilisera pas davantage une filière déjà vulnérable et pourtant essentielle à l'attractivité culturelle et économique du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Olivia Grégoire](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11133

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 novembre 2025, page 9421